Solicitor General Canada

1984–85 Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. Part III provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Further guidance on locating the information contained in each Part can be found in the "Guide to the Estimates of the Government of Canada".

Part III volumes are being phased in over a four year period. Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with the Main Estimates.

© Minister of Supply and Services Canada 1984

Available in Canada through

Authorized Bookstore Agents
and other bookstores

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1985-III-43 Canada: $6.00
ISBN 0-660-52507-0 Other countries: $7.20

Price subject to change without notice

1984-85 Estimates

Part III

Solicitor General
Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the program more fully.

Section I is preceded by extracts from Part II of the Estimates in order to provide continuity with the other Estimates documents. Also included are extracts from Volume II of the Public Accounts. These are provided as an aid in assessing the program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 4

Extracts from Volume II of the Public Accounts 5

Section I
Program Overview

A. Highlights
1. Plans for 1984-85 6
2. Recent Performance 7

B. Financial Summary by Activity
1. 1984-85 Financial Summary 9
2. Review of 1982-83 Financial Performance 10

C. Background
1. Introduction 10
2. Legal Mandate 11
3. Program Objective 11
4. Program Description 11
5. Program Organization for Delivery 12

D. Planning Perspective
1. Environment 14
2. New Initiatives 15
3. Update on Previously Reported Initiatives 17
4. Program Effectiveness 20

E. Office of the Correctional Investigator 20

Section II
Supplementary Information

A. Analysis by Object
1. Expenditures by Object 21
2. Personnel expenditures 22
3. Grants and contributions 23

B. Cost Analysis 24

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

Authority is requested in these Estimates to spend $18,995,000 in support of the 1984-85 Solicitor General Secretariat Program. The remaining expenditures, estimated at $40,500 for the Solicitor General's salary and motor car allowance and $1,246,500 for pensions and other employee benefits, will be made under existing statutory authority.

Financial Requirements by Authority

	ESTIMATES		
	1984-85	1983-84	Change
Budgetary	$	$	$
Vote 1 - Budgetary Administration - Program expenditures, the grants listed in the Estimates and contributions	**18,995,000**	22,154,864	(3,159,864)
Statutory - Solicitor General - Salary and Motor Car Allowance	**40,500**	39,100	1,400
Statutory - Contributions to Employee Benefit Plans	**1,246,500**	1,205,000	41,500
Total Program	**20,282,000**	23,398,964	(3,116,964)

Extracts from Volume II of the Public Accounts

Use of Appropriations for 1982-83

	Main Estimates	Total Appropriations	Actual Use
Vote 1 - Administration - Program expenditures, the grants listed in the Estimates and contributions	17,865,000	21,002,468	20,191,533
Statutory - Solicitor General - Salary and Motor Car Allowance	37,000	38,725	38,725
Statutory - Contributions to Employee Benefit Plans	1,108,000	1,225,400	1,225,400
Total Program	19,010,000	22,266,593	21,455,658

Section I
Program Overview

A. Highlights

1. Plans for 1984-85

The Solicitor General Secretariat has established the following major goals for 1984-85:

- to provide policy advice on the legislative process, legislative provisions and on significant transition measures relating to the Canadian Security Intelligence Bill (see page 17);
- to prepare and develop new ministerial directions to govern emerging and significant policy in the areas of security and law enforcement responsibilities including foreign operations and liaison, confidential sources, and law enforcement agreements (see page 17);
- to increase crime prevention activities across the country through promotion of greater awareness and responsibility among public, private sector and community associations and groups (see page 18);
- to continue to conduct a fundamental review of the criminal law in Canada in collaboration with the Department of Justice and the Law Reform Commission of Canada, with particular emphasis on the review of the correctional law and the police powers. (see page 19);
- to pursue measures to strengthen enforcement effectiveness in combatting international drug trafficking and in interdicting the flow of drugs at our borders (see page 15);
- to assess alternatives to adult incarceration to enhance the cost-effective use of dispositions and address the needs of special offender populations such as natives and women (see page 17);
- to effect proclamation of the Young Offenders Act and to negotiate and implement new federal-provincial financial arrangements in support of justice services to young persons (see page 19);

- to reduce the traumatic effect of crimes on victims, a major effort will be launched in cooperation with the Department of Justice and the provinces towards the training of criminal justice professionals, and sensitization of the public regarding victim issues as well as providing victims with information on available services; through the Victims Resource Centre, information will be disseminated throughout the country (see page 18); and

- to place increased emphasis on services to native peoples and on formulating more effective federal policies related to native peoples and the criminal justice system (see page 19).

2. Recent Performance

Program performance in relation to goals established for major initiatives identified for 1981-82 through 1983-84 is summarized below.

- The review of all McDonald Commission recommendations relating to R.C.M.P. law enforcement activities has been completed and the related report of the Federal-Provincial Committee Examining McDonald Commission Recommendations has been published (see page 17).

- Bill C-157, proposing a new civilian Security Intelligence Service, has been introduced for first reading in the House of Commons. This Bill establishes an independent agency whose statutory mandate relates directly to "threats to the security of Canada" and which will be accountable to Parliament through the Solicitor General. This legislation, if enacted, will significantly enhance the role of the RCMP in the area of security-related law enforcement (see page 17).

- Progress in the conditional release and mandatory supervision projects resulted in the tabling of a bill to strengthen the mandatory supervision program and the launching of major studies on parole decision-making and the prediction of criminal recidivism (see page 17).

- Approximately $2,000,000 has been expended for research and demonstration projects to promote better services for crime victims. A focus on the special needs of victims of family violence led to therapy programs for wife assaulters, crisis intervention services in rural areas, and revised police charging policies. The national victimization survey has ben used extensively by the Federal-Provincial Task Force on Victims, in various federal and provincial initiatives, and in the House of Commons' Inquiry into Wife Battering (see page 18).

- Formal negotiations with provinces and territories were initiated and extensive discussions held which have led to the development of cost and data bases to gauge the financial implications of the New Young Offenders' Act and to support new federal-provincial arrangements to be put into place following proclamation of the Act (see page 19).

- In the criminal law review project, major issues for correctional law reform were delineated and will serve as a basis for extensive consultations in fiscal year 1984-1985 with interested parties. A statement of federal policy - "Criminal Law in Canadian Society" - was prepared. Legislation on telewarrants, writs of assistance, sentencing, and contempt of court and drinking and driving were prepared and consultations undertaken on search and seizure and mental disorder. Literature reviews were completed in the areas of detention, arrest, bail and charge, and the use of deadly force against police officers. A component of the latter project was an analysis of shooting incidents and high-speed pursuits files from two police forces (see page 19).

- The final report on the evaluation of the gun control legislation was released; it confirmed that the legislation has had the anticipated positive impact.

- Following extensive negotiations with the Correctional Service of Canada and the voluntary private sector, the administration of all ministry grants to voluntary organizations was transferred to the Secretariat, setting the stage for the development of a general funding policy.

B. Financial Summary by Activity

1. 1984-85 Financial Summary

Figure 1: Financial Summary by Activity ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Change
Solicitor General Secretariat	20,282	29,214	(8,932)
Authorized person-years	251	290	(39)

The decrease of $8.8 million in the resources requested for 1984-85 is primarily the result of the following factors:

- supplementary allocation for fiscal year 1983-1984 for Summer Student and Youth Employment. Program Requirements for 1984-85 are being included in the Estimates for Treasury Board Secretariat — **$1,871,778**
- supplementary allocation for fiscal year 1983-84 for the Security Intelligence Transition Group, to continue to manage and advise on the development of a civilian Security Intelligence Service — **$1,620,000**
- supplementary allocation for the negotiation and administration of agreements related to the new Young Offenders' Act — **$ 850,000**
- supplementary allocation for the New Employment Expansion and Development (N.E.E.D.) Program; not required in 1984-1985 except for $188,216 — **$3,942,975**

2. Review of 1982-83 Financial Peformance

Figure 2: Review of Program Performance ($000)

	Main Estimates 1982-83	Actual Expenditures 1982-83	Change
Total Program	19,010	21,456	2,446

Changes were primarily due to additional resources being approved via Supplementary Estimates for the following items:

- continued operation of the Security Intelligence Transition Group — $991,000
- refit of the Sir Wilfrid Laurier building — $242,000
- additional Resources for the Young Offenders project — $200,000
- legal costs for the Commission of Inquiry into the R.C.M.P. — $150,000

C. Background

1. Introduction

The Secretariat is an integral part both of the Ministry of the Solicitor General and of the wider Canadian criminal justice and national security systems.

The three agencies which, together with the Secretariat, comprise the Ministry, are the Royal Canadian Mounted Police, the Correctional Service of Canada and the National Parole Board. Although the agencies report independently to the Solicitor General, the Secretariat performs duties related to them, as detailed in the Program Description below.

Other components of the criminal justice system include the judiciary and the courts, other police and law enforcement agencies, other correctional authorities and the private sector. The division of responsibility for the "administration of justice" is complex and sometimes ill-defined, and involves other federal departments and agencies, notably the Department of Justice, and provincial and municipal governments.

While the Office of the Correctional Investigator is part of the Secretariat Program for administrative purposes, it is functionally responsible directly to the Minister. This Office is, therefore, treated separately and is described on page 20 of this document.

2. Legal Mandate

The Department of the Solicitor General was established in 1966 under the provisions of the Department of the Solicitor General Act, which gives the Solicitor General jurisdiction in all matters over which the Parliament of Canada has jurisdiction, and which have not by law been assigned to any other department, branch or agency of the Government of Canada, relating to:

- reformatories, prisons and penitentiaries;
- parole and remissions; and
- the Royal Canadian Mounted Police.

The Solicitor General is responsible for the administration of the Solicitor General Act, the Royal Canadian Mounted Police Act, the Penitentiary Act, the Parole Act, the Prisons and Reformatories Act, the Juvenile Delinquents Act (soon to be be replaced by the Young Offenders Act), the Criminal Records Act and the Transfer of Offenders Act. As well, the Solictor General and/or the agencies of the Ministry discharge operational responsibilities under such acts as the Criminal Code, the Identification of Criminals Act, the Official Secrets Act, the Diplomatic and Consular Privileges and Immunities Act and the Immigration Act, to name a few.

3. Program Objective

The objective of the Solicitor General Secretariat is "to provide overall policy direction to the programs of the Department", as well as to provide advice and support to the Minister to enable him to discharge his statutory responsibilities.

4. Program Description

To fulfill its role, the Secretariat carries out a diversity of endeavours related to the Canadian criminal justice system and the national security program of the federal government. In brief, they are:

- to initiate and develop Ministry policy in the functional areas of law enforcement and corrections, as well as in the general areas of criminal justice and national security;
- to analyze policy initiatives, operational policy issues and operational submissions prepared by agencies of the Ministry;

- to advise the Minister on policy proposals, operational policy submissions and programs;
- to coordinate policy development with the agencies of the Ministry, central federal agencies, the Department of Justice, other federal departments, the provinces and the private sector;
- to improve policies and programs in the criminal justice system through research, the conduct of experimental and demonstration programs, and the dissemination of information;
- to manage the Solicitor General's direct responsibility for the R.C.M.P. national security program;
- to coordinate contingency planning and to manage a crisis centre for all hostage-taking and related incidents;
- to support the discharge of statutorily assigned ministerial responsibilities for national security; and
- to supervise policy affecting the physical and administrative security arrangements of the federal government, through the Security Advisory Committee.

5. Program Organization for Delivery

The Secretariat, with the exception of five regional consultants and their staff, is located in Ottawa. The organization is divided into four branches, each reporting directly to the Deputy Solicitor General. Figure 3 depicts the allocation of resources by major organizational components.

The Police and Security Branch provides policy advice and discharges certain administrative responsibilities in the areas of law enforcement and policing and in national security. It also coordinates federal contingency planning for war and peace and the analysis and dissemination of security intelligence.

The Policy Branch coordinates and develops policy in the functional area of corrections and in the more general sphere of criminal justice, in cooperation with Ministry agencies, the Department of Justice, other federal departments, the provinces and the private sector.

The Programs Branch is the human science research and development arm of the Ministry. Its primary responsibility, achieved by the application of an "action-based" research and development model, is to provide knowledge-based criminal justice program and policy advice to the Secretariat and Ministry agencies. Its secondary responsibility,

flowing directly from its primary mandate, is to provide technical and specialized services such as the organization of a National Crime Prevention Week, EDP, Communications, Statistical Information and Services, Consultation Services, Library Services and Evaluation Services.

The Administration Branch provides management support to the other branches and the Deputy Solicitor General. It is also responsible for assessing the impact of policy initiatives within the Ministry and the criminal justice system on human and financial resource management matters.

Figure 3: 1984-85 Resources by Organization ($000)

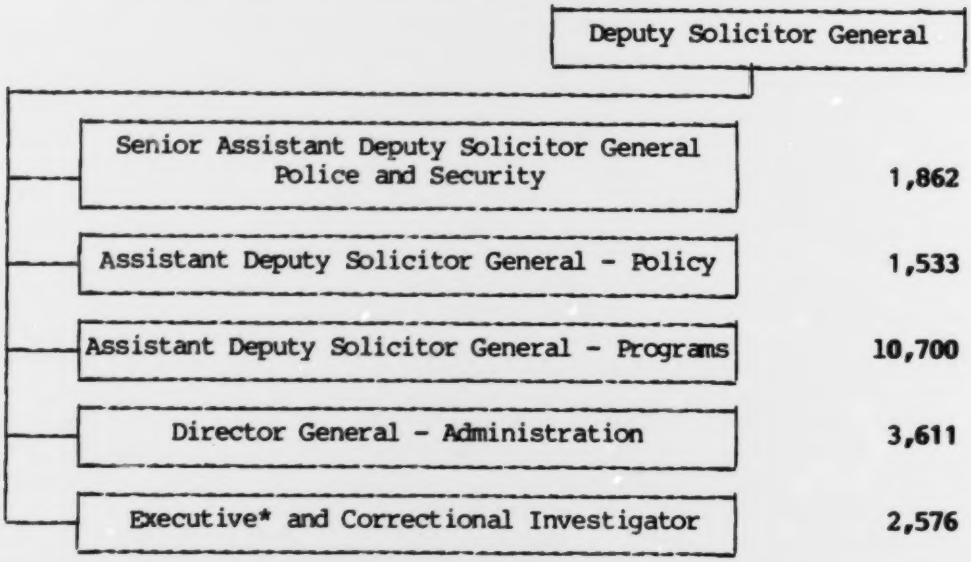

Total Solicitor General Secretariat	20,282

* Includes the offices of the Solicitor General and Deputy Solicitor General

D. Planning Perspective

1. Environment

Despite the underlying respect of Canadians and the stability of our criminal justice system, there are a number of pressures and concerns which the system is currently facing, and which it will continue to face over the next several years. While extremely varied in nature, the most significant trends affecting the programs of the Ministry of the Solicitor General are outlined below.

Shifts and Growth of Criminality: While dealing with traditional crime remains the major focus of law enforcement, there have been important shifts in existing crime patterns and various forms of new criminality. Of particular concern to the federal government is the increasing sophistication and international nature of organized crime. This development is particularly significant in the area of illicit drugs. Effective enforcement in this area will require better coordination between police forces and prosecutors within Canada, a re-examination of the current legal regime to consider whether new measures are required, and cooperation with other nations.

The level of crime is a major factor affecting programs of the Ministry of the Solicitor General.

While the rate of crime has continued to climb, its growth rate has declined. Crimes of violence have grown at a much lower rate (14% from 1977 to 1981) than crimes related to property, which increased by 29% in the same period. Indeed, crimes involving violence continue to account for less than 7% of all crimes reported.

Social Conditions: A decrease in the size of the crime-prone population (ages 16 to 24) seems likely to result in a decline in traditional street crimes; at the same time, computer and white collar crimes are increasing. This trend will have significant implications for future policing deployment and methods. Recent large-scale migrations of native peoples to cities and their resultant concentrations in traditional areas of high unemployment, poor housing and high crime rates, especially in western Canada, contribute to the social disadvantage experienced by native persons and their over-representation in the criminal justice system.

Problems facing the Canadian economy, such as high unemployment and inflation, have a number of implications for the criminal justice system. For example, during difficult economic circumstances, law enforcement officers are often called upon to play a greater social service role in violent family disputes and in a range of similar incidents. It is also noteworthy that periods of high unemployment are also associated with high levels of incarceration, paticularly in penetentiaries, and the current population explosion in the Correctional Service of Canada tends to bear out this trend.

Public Concern: Public concern with crime appears to be increasing. The level of public confidence in the system is directly related to its perceived success in combatting crime. Although crime rates are increasing, they are doing so very slowly and in some key areas (firearms related crimes, for example) the incidence of crime is even decreasing. Nonetheless, surveys show that the public tends to vastly over-estimate both the incidence and growth of crime, particularly violent crime.

This in part explains the increasing demands for more aggressive law enforcement and harsher sentences, and tighter control on the conditional release of inmates. One potential consequence of hardening of attitudes may be to reduce our flexibility in dealing with other pressures and even to force the use of measures of dubious effectiveness and potentially great cost. More needs to be done to reassure Canadians of the basic soundness and success of the criminal justice system.

Meeting the Needs of Special Groups: The last decade has seen increasing pressure on criminal justice to be more sensitive to particular groups within Canadian society. Victims of crimes have not always been well served by a system that has essentially been focused on the offender. Demands for new services to women, natives, youth and other groups are already being voiced, reflecting, perhaps, the new emphasis on human rights and closer scrutiny of criminal justice systems. By successfully dealing with these justifiable demands, criminal justice will be shown to serve the needs of all Canadians.

National Security: Canadian social stability will continue to be challenged within an international environment dominated by a seriously deteriorated super power relationship, weak international economy, chronic and severe social problems, dangerous regional conflicts and recurring acts of terrorism.

2. **New Initiatives**

- The Secretariat will coordinate the development of enhanced countermeasures against international drug trafficking, which include: measures to improve drug intelligence; selected international multi-force operations; and enhanced participation of other federal departments for border seizure to interdict drugs being moved by couriers.

- The Secretariat is participating in the development of significant proposals to permit the police to obtain search warrants via telephone. This new procedure would aid the police in circumstances where time is of the essence, particularly to avoid the destruction or loss of evidence.

- The Secretariat will develop policy options relating to the changing character of traditional R.C.M.P. roles and responsibilities. This re-examination is in response to fundamental changes in the economic and law enforcement environment in which the RCMP provides its Canadian Police Services, its Contract Policing Services, and its Federal Law Enforcement Program.

- The Secretariat is carrying out research which will allow the Correctional Service of Canada to develop systems to monitor more effectively the behaviour and relative adaptation of long-term inmates to the penitentiary environment.

- A study will be undertaken of the use made of indeterminate sentences for dangerous offenders.

- Preparations have been initiated for Canada'a participation in the 7th United Nations Congress on Crime Prevention in 1985. The Inter-Regional Meeting of Experts on Victims of Crime will be held in Canada in June 1984.

Emerging Issues: In addition to the above issues, the Secretariat will:

- assess the impact on policing agreements of economic difficulties being experienced by the provinces using RCMP contract services;

- increase its monitoring of newly emerging terrorist threats and re-examine its contigency plans in light of these developments;

- in collaboration with the Department of Justice, Health and Welfare, and other departments, develop federal drug strategy initiatives for a federal/provincial plan to decrease the availability and use of illicit drugs;

- in collaboration with the Department of Justice, develop federal initiatives for a federal/provincial task force on organized criminal activities; and

- develop government plans for national emergencies, counter-terrorism, hostage-taking and related incidents.

3. Update on Previously Reported Initiatives

Direction and Accountability of the R.C.M.P.: All McDonald Commission recommendations pertaining to the R.C.M.P.'s law enforcement operations have been reviewed. This review was aided by the completion and publication of the Report by the Federal-Provincial Committee of Criminal Justice Officials Examining McDonald Commission Recommendations. The majority of those recommendations have either been implemented or are in the course of implementation.

R.C.M.P. Roles and Responsibilities in the Post-McDonald Period: Legislation proposing the establishment of the new Security Intelligence Service has been introduced for first reading. Signficant projects have been undertaken to define the future relationships between law enforcement agencies and the new Service.

Comprehensive Review of Federal Law Enforcement: Cabinet has recently confirmed that the Secretariat should undertake a general review of federal law enforcement and the role of the R.C.M.P. within that context. A survey to document all aspects of current federal law enforcement programs will be undertaken and this will lead to the development of policy options and recommendations which would ensure the optimum utilization and coordination of R.C.M.P. and other federal law enforcement resources.

Amendments to the R.C.M.P. Act: Bill C-69, an Act to Amend the R.C.M.P. Act, remains on Parliament's legislative agenda. The Bill seeks to provide more equitable and legitimate procedures for R.C.M.P. internal disciplinary, grievance, and public complaint procedures. As the heavy legislative agenda may preclude further consideration of Bill C-69, alternatives are being examined to permit the introduction of as many of the Bill's provisions as possible through regulations.

New Security and Intelligence Agency: Following the publication of Bill C-157 proposing the establishment of the new Canadian Security Intelligence Service, the Secretariat has been involved in the analysis and development of responses to issues arising from public debates of the Bill and Secretariat, and R.C.M.P. officials have appeared before the Senate Review Committee on Security and Intelligence. A review of the findings of this Committee is under way and, in cooperation with the Department of Justice, certain sections of the Bill are being re-drafted. The Transitional Group and other Secretariat and R.C.M.P. officials have worked extensively toward resolving implementation issues expected from the passage of C-157.

Conditional Release: The Conditional Release Study report recommended that the Ministry conduct research in the area of parole decision making. A research project that entails an assessment of the risk in releasing offenders on parole is in progress. The Conditional Release Study also indicated that there is little information available on the

effects of inmates' behaviour in the community. Accordingly, a research project will be undertaken in 1983-84 and 1984-85 to assess immediate and long-term effects of the life skills training program for inmates of Joyceville Institution.

As well, a Penitentiary Population Reduction Seminar held in 1983 indicated that there appears to be considerable opportunty for releasing inmates on parole closer to the dates of their eligibilities, without increasing the risk to the public. Research to further define this potential has been undertaken and the Secretariat is now considering the conduct of a related series of research, demonstration and evaluation activities on post-release programs and on the use of alternatives to incarceration for adult offenders.

Support to Victims of Crime: To determine the nature and extent of criminal victimization in Canada and to assess the needs of victims and the services provided in response to these by the criminal justice system, the Secretariat, in cooperation with Statistics Canada, carried out the first major national victimization survey in Canada's history, using a sample of 60,000 Canadians in seven major centres. This study provided direct input to a Federal-Provincial Task Force on Victims Services and has provided planning data to a number of related criminal justice areas. An additional 15 studies in victims' needs and 17 workshops, conferences and training activities were undertaken, and 18 demonstration projects on victim services were initiated.

The Task Force's Report on Justice for Victims of Crime, submitted in July 1983, contained 79 recommendations for action by federal, provincial and local governments. In response to these, the Secretariat has established a clearing house for information on victims and victims services and is currently considering additional courses of action.

The Secretariat's work in respect of one major group of victims - victims of spouse abuse - has already resulted in a number of Canadian police forces changing charging policies and methods of dealing with cases of domestic violence.

Crime Prevention: The Ministry of the Solicitor General continues to provide national leadership and to cooperate with provincial and local governments, police, and voluntary sector organizations in research, development and promotion of crime prevention strategies and programs with the objective of reducing crime and its social and economic costs, rationalizing resource use directed to crime prevention and encouraging cooperative endeavours.

Emphasis will be given to the promotion of community responsibility and initiatives to reduce crime by increasing public awareness through a National Crime Prevention Week. Publications and information derived from the evaluation of effective crime prevention programs will be distributed to criminal justice professionals and community leaders to

promote the concept of community-based crime prevention and to provide guidance in planning, implementation and evaluation of new programs.

Business and professional associations, and other federal and provincial government departments and agencies will be encouraged to participate cooperatively in crime prevention through application of their expertise and resources to social and economic issues which affect the quality of life of Canadians and which influence the incidence of crime.

Young Offenders: The Ministry is working towards the implementation of the Young Offenders Act on April 1st, 1984. The focus now is on completing financial arrangements with the provinces.

Proclamation of the Act will mean the termination of existing funding arrangements. It will be essential to provide for an efficient and orderly transfer to the new arrangements currently under negotiation and to provide administrative, regulatory and support systems during this transition period.

Services to Native People: Ten research projects have been or will be commenced in 1983-84/1984-85 in this area. These include an opinion study, a Native research and program inventory, a study of northern and rural juvenile courts, a review of programs for Native juveniles, a Native sentencing study and a literature review. In-house research in this area has already included the collection of criminal justice data related to Native women and a working paper on Native people as victims of crime. Four person-years in the Programs Branch will be devoted exclusively to this area. In addition to the research program referred to above, a variety of demonstration projects, project evaluations and coordination and liaison activities will be undertaken in fiscal 1984-85.

Fundamental Review of the Criminal Law: Considerable progress was made in all phases of the Review, with scheduled targets being met for most projects. In the Police Powers Project, Phase II work on Search and Seizure will be completed and draft legislation prepared. Policy development will advance in such areas as entrapment, police and peace officer powers, investigative tests, direction and control of investigation, arrest and detention. All these projects will have a direct bearing on the policing and law enforcement responsibilities of the Ministry.

In the Corrections Law Review, Phase II of the project - a series of consultations with interested parties - will be undertaken in 1984-85. In the area of Mental Disorder, legislative proposals will be developed related to the accused, young offenders and inmates.

4. Program Effectiveness

While a pilot program evaluation assessment and evaluation will only be undertaken in 1984-85, the Secretariat has not neglected the use of other measurement techniques in assessing the effectiveness and efficiency of its Program. In the past two years, the Secretariat has implemented a thorough and rigorous program of comprehensive audit by organizational components. Project-level evaluation, which has been for some time a concern of the Secretariat, is being strengthened and enhanced. Other forms of management review are also used, where appropriate.

The Programs Branch now conducts full impact evaluations on selected projects in priority areas, program reviews for development projects and is developing monitoring and self-evaluation kits for projects in the priority areas of victims and young offenders. All these mechanisms are being coordinated with the program evaluation plan. These evaluations are now being used extensively for planning, policy and program development and for sharing information with interested jurisdictions and the Canadian public.

In some instances, Cabinet requires the Secretariat to conduct an evaluation, following the implementation of a major piece of legislation. In the past two years, for example, the Secretariat has published the findings of such an evaluation of the gun control legislation. In due course, a similar evaluation will be conducted following the implementation of the Young Offenders Act.

E. Office of the Correctional Investigator

The Office of the Correctional Investigator was established in 1973 pursuant to the Inquiries Act. The Correctional Investigator's mandate, as established in 1977 by an Order in Council, is "to investigate, on his own initiative, on request from the Solicitor General of Canada, or on complaint from or on behalf of inmates as defined in the Penitentiary Act, and report upon problems of inmates that come within the responsibility of the Solicitor General of Canada". The Investigator is, therefore, an ombudsman for incarcerated persons.

The Correctional Investigator's staff is comprised of 10 persons and is requesting $477,000 in the 1984-85 Estimates. The staff handles several hundred complaints per year, conducts as many interviews, and visits all penal institutions regularly. By liaising with the Commissioner of Corrections and other related agencies the Correctional Investigator endeavours to resolve complaints by administrative action. The major types of complaints investigated relate to inmate transfers, medical problems, inmate property claims, and discipline.

Section II
Supplementary Information

A. Analysis by Object

1. Expenditures by object

Secretariat expenditures by object are presented in Figure 4.

Figure 4: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Personnel			
Salaries and wages	**9,629**	11,033	9,687
Other Personnel	**1,247**	1,205	1,225
	10,876	12,238	10,912
Goods and services			
Transportation and communications	**1,085**	1,366	1,079
Information	**385**	467	403
Professional and special services	**3,582**	4,856	3,874
Rentals	**360**	370	337
Purchased repair and upkeep	**32**	89	281
Utilities, materials and supplies	**702**	580	670
Grants and contributions	**3,160**	8,969	3,508
All other expenditures	**-**	-	1
	9,306	16,697	10,153
Total operating	**20,182**	28,935	21,065
Capital	**100**	279	391
Total expenditures	**20,282**	29,214	21,456

2. Personnel Expenditures

Figure 5: Authorized Person-Years and Salary Provision

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1984-85 Average Salary Provision
	84-85	83-84	82-83		
Executive	19	18	15	47,960-93,040	66,440
Scientific and Professional	28	33	37	13,609-85,140	39,453
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	37	64	60	13,250-55,226	38,714
Financial Administration	7	8	7	13,193-55,220	38,269
Information Services	6	8	8	12,932-55,220	41,021
Organization and Methods	5	9	9	13,520-55,220	44,337
Personnel Administration	7	6	6	13,330-60,830	37,978
Welfare Program	20	14	16	14,160-55,220	41,698
Program Administration	27	24	21	13,250-55,220	42,014
Computer Systems Administration	1	-	-	17,872-58,508	-
Technical	6	5	6	10,719-60,685	31,095
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	40	40	44	12,316-30,231	21,316
Secretariat, Stenographic and Typing	42	50	54	12,034-30,425	23,623
Office Equipment	5	8	-	12,062-24,068	19,379
Operational	1	3	3	11,720-48,317	-

The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the authorized person-years for the Program. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and reclassifications divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Grants and Contributions

Figure 6: Details of Grants and Contributions

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Grants			
Canadian Association of Chiefs of Police	**50,000**	50,000	50,000
Canadian Association for the Prevention of Crime	**125,000**	125,000	125,000
John Howard Society	**50,000**	50.000	50,000
Authorized After-care Agencies	**853,864**	853,864	-
	1,078,864	1,078,864	225,000
Contributions			
Payment to the provinces, territories, public and private bodies in support of activities complementary to those of the Solicitor General	**1,893,000**	2,143,000	1,875,915
Student Summer and Youth Employment	**-**	1,803,647	1,406,637
New Employment Expansion and Development Program (NEED)	**188,216**	3,942,975	-
	2,081,216	7,889,622	3,282,552
	3,160,080	8,968,486	3,507,552

B. Cost Analysis

Net Program Cost

The Secretariat's 1984-85 Estimates include only authorities to be voted and statutory authorities. Other items must be considered when describing the Secretariat on a full cost basis. To be taken into consideration are services provided without charge by other departments such as accommodation charges for Public Works and services provided by Supply and Services, Treasury Board and the Department of Labour.

Figure 7: Net Cost of Program for the Year 1984-85 ($000)

	1984-85 Operating Expenditures	Add Other Costs	Total Net Cost	Total 1983-84
Solicitor General Program	20,282	2,315	22,597	31,366

Components of other costs:

- Services provided by Public Works Canada $1,680
- Services provided by Treasury Board $ 194
- Services provided by Supply and Services Canada $ 390
- Services provided by Labour Canada (Workmen's Compensation) $ 51

Solliciteur général Canada

Budget des dépenses 1984-1985

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Le document renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Dans le Guide du Budget des dépenses du gouvernement du Canada, vous trouverez d'autres conseils sur la façon de repérer les renseignements qui paraissent dans chacune des parties.

L'introduction des documents de la Partie III s'échelonne sur une période de quatre ans. Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne le Budget des dépenses principal.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1985-III-43 Canada: $6.00
ISBN 0-660-52507-0 à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans avis préalable

Budget des dépenses 1984-1985

Partie III

Solliciteur général
Canada

Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également des extraits du Volume II des Comptes publics. Ceux-ci permettent d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement des renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4

Extraits du Volume II des Comptes publics 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants
1. Plans pour 1984-1985 6
2. Récentes réalisations 7

B. Résumé financier par activité
1. Résumé financier pour 1984-1985 9
2. Résumé du bilan financier de 1982-1983 10

C. Données de base
1. Introduction 11
2. Mandat statutaire 11
3. Objectif du Programme 12
4. Description du Programme 12
5. Plan d'exécution du Programme 13

D. Perspective de planification
1. Contexte 15
2. Initiatives récentes 17
3. Rapport sur des initiatives déjà signalées 18
4. Efficacité du Programme 21

E. Bureau de l'Enquêteur correctionnel 22

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article

1. Dépenses par article 23
2. Dépenses en personnel 24
3. Subventions et contributions 25

B. Analyse des coûts 26

Extraits de la Partie II
du Budget des dépenses

Autorisation d'affectation de crédits

L'autorisation est demandée, par le présent budget, de dépenser 18,995,000 $ à l'appui du Programme du Secrétariat du Solliciteur général pour 1984-1985. Les autres dépenses, évaluées à 40 500 $ pour le traitement et l'indemnité d'automobile du Solliciteur général, et à 1,246,500 $ pour les pensions et autres avantages sociaux des employés, seront faites en vertu de l'autorisation statutaire actuelle.

Besoins financiers par autorisation

	PRÉVISIONS		
Budgétaire	1984-1985 $	1983-1984 $	DIFFÉRENCE $
Crédit 1er - Budgétaire Administration - Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget et contributions	**18,995,000**	22,154,864	(3,159,864)
Statutaire - Solliciteur général - Traitement et indemnité d'automobile	**40,500**	39,100	1,400
Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**1,246,500**	1,205,000	41,500
Total du Programme	**20,282,000**	23,398,964	(3,116,964)

Extraits du volume II des Comptes publics

Emploi des crédits pour 1982-1983

	Budget principal des dépenses	Affectations totales des crédits	Coûts réels
Crédit 1er - Administration Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget et contributions	17,865,000	21,002,468	20,191,533
Statutaire - Solliciteur général - Traitement et indemnité d'automobile	37,000	38,725	38,725
Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1,108,000	1,225,400	1,225,400
Total du Programme	19,010,000	22,266,593	21,455,658

Section I
Aperçu du Programme

A. Points Saillants

1. Plans pour 1984-1985

Le Secrétariat du Solliciteur général s'est fixé les grands objectifs suivants pour 1984-1985 :

- prodiguer des conseils quant aux mesures et aux processus législatifs relatifs au projet de loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et aux mesures de transition importantes (voir la page 19);

- concevoir et élaborer de nouvelles instructions ministérielles, qui régiront et fixeront la nouvelle politique du Ministère concernant sa responsabilité en matière de sécurité et de services policiers, y compris les opérations à l'étranger, la liaison avec l'étranger, les sources confidentielles et les ententes entre services de police (voir la page 18);

- intensifier dans tous le pays les activités de prévention du crime, grâce à une campagne, menée dans le public, le secteur privé et les groupes et associations communautaires, qui vise à les sensibiliser encore plus au problème et à les inciter à assumer leurs responsabilités (voir la page 20);

- continuer une révision fondamentale du droit pénal au Canada, en collaboration avec le ministère de la Justice et la Commission de réforme du droit, en accordant une attention particulière à la réforme des dispositions relatives aux services correctionnels et aux pouvoirs de la police (voir la page 21);

- poursuivre la mise en oeuvre de mesures visant à augmenter l'efficacité de la lutte menée contre le trafic international de la drogue et l'entrée de la drogue à nos frontières (voir la page 17);

- évaluer [illegible] solutions de rechange à l'incarcération des adultes, afin de rendre plus rentable l'application des mesures prévues et de satisfaire aux besoins de catégories spéciales d'infracteurs, comme les autochtones et les femmes (voir la page 19);

- donner effet à la promulgation de la Loi sur les jeunes contrevenants et négocier et mettre en oeuvre de nouvelles ententes financières fédérales-provinciales afin de venir en aide aux services juridiques offerts aux jeunes (voir la page 21);

- afin de réduire les répercussions traumatisantes des actes criminels sur les victimes, on déploiera beaucoup d'efforts, de concert avec le ministère de la Justice et les provinces, pour former des spécialistes en matière de justice pénale, sensibiliser le public aux questions liées aux victimes d'actes criminels et fournir à celles-ci des renseignements sur les services disponibles. Ces renseignements seront diffusés dans tout le pays par l'entremise du Centre de renseignements pour les victimes (voir la page 19);

- accorder plus d'importance aux services offerts aux autochtones et à la formulation de politiques fédérales plus efficaces en ce qui a trait aux autochtones et au système de justice pénale (voir la page 21).

2. Récentes réalisations

Voici brièvement ce que l'on a accompli dans le cadre du Programme, par rapport aux buts fixés pour les Initiatives des années 1981-1982 à 1982-1983.

- L'examen de toutes les recommandations de la Commission McDonald chargée d'enquêter sur les activités de la GRC en matière d'application de la loi est terminé, et le rapport du Comité fédéral-provincial des fonctionnaires chargés d'étudier les recommandations de la Commission McDonald a été publié (voir la page 18).

- Le projet de loi C-157, qui traite du nouveau Service civil du renseignement de sécurité, a été déposé en première lecture devant la Chambre des communes. Ce projet de loi porte création d'un organisme indépendant dont le mandat statutaire serait directement lié aux "menaces à la sécurité du Canada" et qui devra rendre compte de ses actes devant le Parlement par l'entremise du Solliciteur général. Cette mesure législative, si elle devait être adoptée, élargirait de façon importante le rôle de le GRC en matière d'application de la loi pour les questions liées à la sécurité (voir la page 19).

- L'avancement des projets relatifs à la mise en liberté sous condition et à la surveillance obligatoire a rendu possible le dépôt d'un projet de loi visant à renforcer le programme de surveillance obligatoire et le lancement d'études de grande envergure sur le processus décisionnel en matière de

libération conditionnelle et sur la prédiction du récidivisme criminel (voir la page 19).

- Environ 2 millions de dollars ont été dépensés en recherche et en projets-témoins afin de promouvoir de meilleurs services aux victimes d'actes criminels. L'accent mis sur les besoins spéciaux des victimes de violence familiale a permis la création de programmes de thérapie pour les maris qui maltraitent leur femme et d'un service d'intervention dans les différents familiaux pour les zones rurales ainsi que la révision des lignes de conduite de la police relatives à la mise en accusation. Le sondage national sur la victimisation a été beaucoup utilisé par le Groupe de travail fédéral-provincial sur la justice pour les victimes, dans le cadre de divers projets fédéraux et provinciaux et de l'Enquête de la Chambre des communes sur la question de la femme battue (voir la page 19).

- Des négociations avec les provinces et les territoires ont été entreprises et on a eu de longues discussions qui ont amené la création de bases des coûts et d'autres données qui permettront d'évaluer les répercussions financières de la nouvelle Loi sur les jeunes contrevenants et qui serviront aux nouvelles ententes fédérales-provinciales qui doivent être mises en oeuvre après la proclamation de ladite loi (voir la page 21).

- Dans le cadre du projet de réforme du droit pénal, les principales questions intéressant la réforme du droit correctionnel ont été définies et serviront de base aux consultations avec les parties intéressées, qui auront lieu durant l'année financière 1984-1985. Un énoncé de principe fédéral, intitulé "Le droit pénal dans la société canadienne", a été rédigé. La législation concernant les télémandats, les mandats de main-forte, le sentencing, l'outrage au tribunal et la conduite en état d'ébriété a été formulée, et on a eu des consultations sur les perquisitions et saisies ainsi que sur les troubles mentaux. Des recensions ont été faites de documents portant sur la détention, l'arrestation, le cautionnement et l'accusation, ainsi que le recours à la force meurtrière contre des agents de police. Parmi les éléments de ce dernier projet, citons une analyse des dossiers de deux services de police portant sur les incidents où il y a eu des coups de feu et les poursuites en auto (voir la page 21).

- Le rapport final concernant la législation sur le contrôle des armes à feu a été publié; il confirme les prévisions relatives à ses effets positifs.

- À la suite de longues négociations avec le Service correctionnel du Canada et le secteur privé bénévole, on a transféré

au Secrétariat la charge d'administrer toutes les subventions que le Ministère accorde aux organismes bénévoles, ce qui a défini le cadre pour l'élaboration d'une politique générale sur le financement.

B. Résumé financier par activité

1. Résumé financier pour 1984-1985

Tableau 1 : Résumé financier (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévus 1983-1984	Différence
Secrétariat du Solliciteur général	**20,282**	29,214	(8,932)
Années-personnes autorisées	**251**	290	(39)

La baisse de 8,8 millions de dollars dans les ressources demandées pour 1984-1985 résulte principalement des facteurs suivants :

- une affectation supplémentaire, pour l'année financier 1983-1984, visant à financer le programme d'emploi d'été des étudiants et de placement des jeunes; les besoins pour 1984-1985 sont inclus dans le Budget des dépenses présenté au Secrétariat du Conseil du Trésor; **1,871,778**

- une affectation supplémentaire, pour l'année financière 1983-1984, pour le Groupe de transition chargé des renseignements pour la sécurité, afin qu'il continue d'administrer la mise sur pied d'un Service civil du renseignement de sécurité et de prodiguer des conseils à cet égard; **1,620,000**

- une affectation supplémentaire pour la négociation et l'administration d'ententes liées à la nouvelle Loi sur les jeunes contrevenants; **850,000**

- une affectation supplémentaire pour le Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS). Les besoins pour 1984-1985 s'élèvent en tout à 188,216$. **3,942,975**

2. Résumé du bilan financier de 1982-1983

Tableau 2 : Résumé du bilan du programme (en milliers de dollars)

	Budget principal des dépenses 1982-1983	Dépenses réelles 1982-1983	Différence
Total du Programme	**19,010**	21,456	2,446

Les modifications sont surtout dues aux ressources additionnelles approuvées par l'entremise du Budget supplémentaire aux chapitres suivants :

- Maintien du Groupe de transition chargé des renseignements pour la sécurité; 991,000 $
- Réaménagement de l'immeuble Sir Wilfrid Laurier; 242,000 $
- Ressources additionnelles pour le projet relatif aux jeunes contrevenants; 200,000 $
- Frais de justice pour la Commission d'enquête sur la GRC. 150,000 $

C. Données de base

1. Introduction

Le Secrétariat fait non seulement partie intégrante du ministère du Solliciteur général, mais il s'insère dans le cadre plus vaste du système de justice pénale et du système de sécurité nationale.

Les trois organismes qui, avec le Secrétariat, forment le Ministère sont la Gendarmerie royale du Canada, le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles. Bien que les organismes fassent rapport indépendamment au Solliciteur général, le Secrétariat remplit des fonctions qui s'y rattachent, comme le montre la description du Programme donnée ci-dessous.

Les autres composantes du système de justice pénale sont la magistrature et les tribunaux, les autres services de police et les autres organismes d'application de la loi, les autres services correctionnels et le secteur privé. La division des responsabilités en matière d'"administration de la justice" est complexe et parfois mal définie, et elle fait intervenir d'autres ministères et organismes fédéraux, notamment le ministère de la Justice, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales.

Bien que, du point de vue administratif, le bureau de l'Enquêteur correctionnel fasse partie du Programme du Secrétariat, l'Enquêteur correctionnel est, sur le plan fonctionnel, responsable directement devant le Ministre. Ce bureau est donc décrit séparément à la page 22 du présent document.

2. Mandat statutaire

Le ministère du Solliciteur général a été créé en 1966, en vertu des dispositions de la Loi sur le ministère du Solliciteur général qui confère au Solliciteur général la compétence à l'égard de toutes les questions qui sont du ressort du Parlement du Canada et que les lois n'attribuent pas à quelque autre ministère, direction ou organisme du gouvernement du Canada. Sa sphère de compétence s'étend :

- aux maisons de correction, aux prisons et aux pénitenciers;
- aux libérations conditionnelles et aux remises de peine;
- à la Gendarmerie royale du Canada.

Le Solliciteur général est responsable de l'administration de la Loi sur le ministère du Solliciteur général, de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, de la Loi sur les pénitenciers, de la Loi sur la libération conditionnelle de détenus, de la Loi sur les prisons

et les maisons de correction, de la Loi sur les jeunes délinquants (qui sera bientôt remplacée par la Loi sur les jeunes contrevenants), de la Loi sur le casier judiciaire et de la Loi sur le tranfèrement des délinquants. En outre, le Solliciteur général ou les organismes du Ministère s'acquittent de responsabilités opérationnelles en vertu de lois comme le Code criminel, la Loi sur l'identification des criminels, la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires et la Loi sur l'immigration, pour n'en nommer que quelques-unes.

3. Objectif du Programme

L'objectif du ministère du Solliciteur général est "d'assurer la direction de la politique d'ensemble pour tous les programmes du Ministère", et de fournir conseils et appui au Ministre dans l'exercice de ses attributions statutaires.

4. Description du Programme

Dans l'exercice de son rôle, le Secrétariat mène à bien toute une gamme d'activités reliées au système canadien de justice pénale ainsi qu'au programme de la sécurité nationale du gouvernement fédéral. Ce sont, en résumé, les activités suivantes :

- instaurer et mettre au point la politique du Ministère dans les secteurs fonctionnels de l'application de la loi et des services correctionnels, ainsi que dans les domaines généraux de la police pénale et de la sécurité nationale;
- analyser les initiatives en matière de politique, les politiques opérationnelles et les présentations faites à ce sujet par les organismes du Ministère;
- conseiller le Ministre sur les propositions de principe, les présentations de politiques opérationnelles et les programmes connexes;
- coordonner l'élaboration des politiques avec les organismes du Ministère, les organismes centraux fédéraux, le ministère de la Justice, d'autres ministères fédéraux, les provinces et le secteur privé;
- améliorer les politiques et les programmes du système de justice pénale grâce à la recherche, à l'exécution de programme expérimentaux et de projets pilotes, et à la diffusion de l'information;

- remplir la responsabilité directe confiée au Solliciteur général de diriger le programme de sécurité nationale qu'exécute la GRC;

- coordonner les plans d'action d'urgence et gérer un centre des mesures d'urgence en cas de prise d'otages et d'incidents connexes;

- assister le Ministère dans l'exercice de ses responsabilités statutaires en matière de sécurité nationale;

- contrôler les dispositions régissant la sécurité matérielle et administrative du gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Comité consultatif de la sécurité.

5. Plan d'exécution du Programme

Le Secrétariat, à l'exception des bureaux des cinq conseillers régionaux et de leur personnel, est situé à Ottawa. Il comprend cinq directions, chacune relevant directement du Sous-solliciteur général. Le tableau 3 présente la distribution des ressources pour chaque grand élément de l'organization.

La Direction de la police et de la sécurité donne des conseils en matière de politiques et a certaines attributions administratives dans les domaines de l'application de la loi, de la police et de la sécurité nationale. Elle coordonne aussi la planification fédérale des mesures d'urgence qui s'appliquent en temps de guerre et de paix, ainsi que l'analyse et la diffusion des renseignements relatifs à la sécurité.

La Direction des politiques, avec la collaboration des organismes du Ministère, du ministère de la Justice, d'autres ministères fédéraux, des provinces et du secteur privé, coordonne et élabore les politiques dans le domaine fonctionnel des services correctionnels et dans la sphère plus générale de la justice pénale.

La Direction des programmes est le service du Ministère qui s'occupe de la recherche et du développement dans les sciences humaines. Sa principale responsabilité, qu'il exerce par l'application d'un modèle "pratique" de recherche et de développement, est de fournir, au Secrétariat et aux organismes du Ministère, des conseils avertis relativement aux politiques et aux programmes en matière de justice pénale. Sa deuxième responsabilité, qui procède directement de son mandat prioritaire, est de fournir des services techniques et spécialisés, comme l'institution de la Semaine nationale de prévention du crime, l'informatique, les communications, les renseignements et

services statistiques, les services de consultation et d'évaluation et les bibliothèques.

La Direction de l'administration fournit du soutien en matière de gestion aux autres directions et au Sous-solliciteur général. Elle est également chargée d'évaluer les répercussions que les projets de politiques, mis en oeuvre au sein du Ministère et du système de justice pénale, ont sur les questions liées à la gestion des ressources humaines et financières.

Tableau 3 : Ressources par organisation en 1984-1985 (en milliers de dollars)

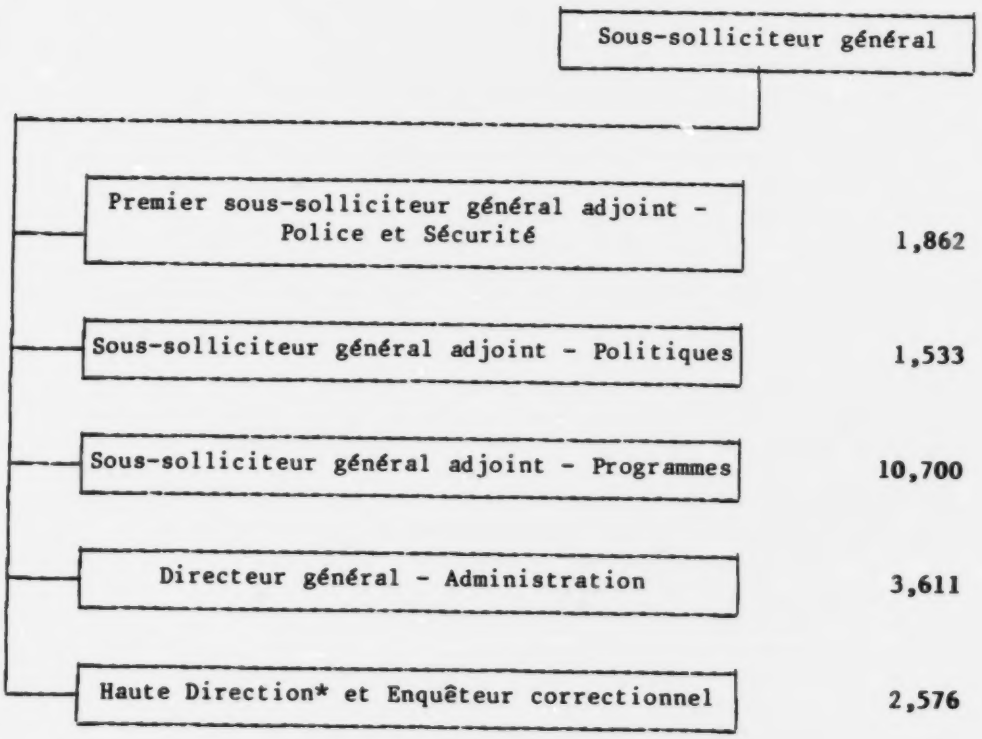

Total, Secrétariat du Solliciteur général	20,282

*Comprend le cabinet du Solliciteur général et celui du Solliciteur général adjoint.

D. Perspective de la planification

1. Contexte

Malgré le respect fondamental qu'ont les Canadiens de notre système de justice pénale, et la stabilité de ce dernier il continue à se heurter à un certain nombre de pressions et de remises en question qui se poursuivront dans les prochaines années. Bien qu'elles soient extrêmement variées, les plus importantes tendances ayant des répercussions sur les programmes du ministère du Solliciteur général sont expliquées ci-dessous.

Évolution et accroissement de la criminalité: Même si la lutte contre le crime traditionnel demeure la principale préoccupation des organismes chargés d'appliquer la loi, les types de crimes perpétrés ont beaucoup changé, et diverses formes nouvelles de criminalité ont surgi. Le gouvernement fédéral s'inquiète tout particulièrement du degré de subtilité du crime organisé et de l'accroissement de son importance sur le plan international, qui se fait sentir surtout dans le domaine de la drogue. L'application efficace de la loi dans ce domaine nécessitera une meilleure coordination entre les services de police et les procureurs au Canada, un réexamen du régime judiciaire actuel, afin de déterminer si de nouvelles mesures sont nécessaires, et de la coopération avec d'autres nations.

Le taux de criminalité, notamment, a des répercussions importantes sur les programmes du ministère du Solliciteur général.

En effet, même si l'incidence de la criminalité continue de grimper, son taux de croissance diminue. Les crimes avec violence ont augmenté à un rythme bien inférieur (14 % de 1977 à 1981) à celui des crimes contre les biens, qui se sont accrus de 29 % durant la même période. En effet, les crimes accompagnés de violence continuent de représenter moins de 7 % du total des crimes enregistrés.

Conditions sociales: Une baisse du nombre de personnes enclines à la criminalité (catégorie d'âge : 16 à 24) entraînera sans doute une réduction des crimes commis dans les rues. Par ailleurs, l'incidence des délits informatiques et des crimes par les cols blancs s'accroît. À l'avenir, cette tendance influera beaucoup sur les méthodes et le déploiement des forces policières. Les récentes migrations massives des autochtones vers les villes, et leur regroupement dans des secteurs réputés pour leurs taux de chômage élevés, leurs logements médiocres et leur forte incidence de criminalité, particulièrement dans l'Ouest du Canada, sont autant de facteurs qui expliquent les désavantages sociaux de ces gens et le fait qu'ils soient impliqués dans un nombre excessif de cas soumis au système de justice pénale.

Les problèmes auxquels fait face l'économie canadienne, notamment le chômage élevé et l'inflation, ont un certain nombre de répercussions

sur le système de justice pénale. Par exemple, durant les périodes économiques ardues, les agents de police sont souvent appelés à intervenir plus souvent dans les disputes familiales violentes ainsi que dans toute une gamme d'incidents analogues. Il importe également de noter que les périodes de chômage élevé correspondent aussi à des taux élevés d'incarcération, surtout dans les pénitenciers. Ajoutons que l'actuelle explosion de la population carcérale confiée au Service correctionnel du Canada semble confirmer cette tendance.

Préoccupation du public: La crainte du public face au crime semble augmenter car le degré de confiance du public dans le système est directement fonction de l'image qu'il se fait de l'efficacité de ce dernier à combattre le crime. Bien que les taux de criminalité aient augmenté, ils ne le font que très lentement et, même, diminuent dans certains domaines clé (les crimes liés aux armes à feu, par exemple). Néanmoins, les sondages révèlent que le public a tendance à surestimer de beaucoup à la fois l'incidence et la croissance de la criminalité, particulièrement en ce qui a trait aux crimes avec violence.

Cela explique en partie les demandes sans cesse croissantes pour des services de police plus agressifs, l'imposition de peines plus sévères et un contrôle plus serré de la mise en liberté sous condition des détenus. Un tel durcissement des attitudes pourrait, entre autres, rendre moins souples nos réactions à d'autres pressions et même de nous forcer à recourir à des mesures dont l'efficacité serait douteuse et qui pourraient être beaucoup plus coûteuse. Il y a beaucoup à faire pour rassurer les Canadiens quant à la solidité fondamentale et au succès du système de justice pénale.

Satisfaire aux besoins de groupes spéciaux: Ces dix dernières années, les pressions exercées sur le système de justice pénale afin qu'il soit plus sensible à certains groupes de la société canadienne se sont faites plus fortes. Les victimes d'actes criminels n'ont pas toujours été bien servies par un système essentiellement axé sur l'infracteur. Les demandes de nouveaux services pour les femmes, les autochtones, les jeunes et d'autres groupes reflètent, peut-être, l'accent que l'on met maintenant sur les droits de la personne et l'examen plus rigoureux qui est fait du système de justice pénale. Or, s'il arrive à bien satisfaire à ces exigences raisonnables, le système de justice pénale montrera qu'il peut répondre aux besoins de tous les Canadiens.

Sécurité nationale: Au Canada, la stabilité sociale continuera d'etre menacée, car le climat international est dominé par le forte détérioration des relations entre les superpuissances, par une économie mondiale chancelante, par des problèmes sociaux chroniques et graves, par de dangereux conflits régionaux ainsi que par de fréquents actes de terrorisme.

2. Initiatives récentes

- Le Secrétariat coordonnera la conception de mesures renforcées pour combattre le trafic international de la drogue, ce qui comprend : des mesures visant à améliorer les renseignements sur le trafic; des opérations menées par les forces policières de plusieurs pays et la participation accrue des autres ministères fédéraux pour effectuer les saisies aux frontières afin d'y interdire l'entrée de la drogue par des transporteurs.

- Le Secrétariat participe à l'élaboration de propositions importantes visant à permettre à la police d'obtenir par téléphone des mandats de perquisition. Cette procédure nouvelle faciliterait le travail de cette dernière dans les cas où le facteur temps est crucial, et aiderait surtout à prévenir la destruction ou la perte d'éléments de preuve.

- Le Secrétariat élabore des projets de lignes de conduite en ce qui a trait aux modifications apportées aux responsabilités et rôles traditionnels de la GRC. Cet examen se fait à la suite de la transformation radicale de l'économie et du système d'application de la loi dans le cadre desquels la GRC fournit ses services de police canadienne, ses services de police à forfait et son programme fédéral d'application de la loi.

- Le Secrétariat est en train d'effectuer des recherches qui assisteront le Service correctionnel du Canada à élaborer des systèmes pour mieux suivre le comportement des détenus condamnés à une longue peine ainsi que leur adaptation relative au milieu carcéral.

- Une étude sera effectuée sur le recours aux peines de durée indéterminée par les délinquants dangereux, depuis l'incorporation de cette disposition dans le droit pénal, en 1977.

- Les préparatifs sont commencés en vue de la participation du Canada au 7^{e} Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime, en 1985. La réunion interrégionale des spécialistes des questions liées aux victimes d'actes criminels sera tenue au Canada en juin 1984.

Nouvelles questions : Outre les questions qui précèdent, le Secrétariat:

- évaluera les répercussions qu'auront sur les ententes de services policiers, les difficultés économique vécues par les provinces qui ont recours aux services de police de la GRC par voie de contrat;

- accroîtra la surveillance des nouvelles menaces terroristes et repensera ses plans d'urgence en conséquence;

- en collaboration avec le ministère de la Justice, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et d'autres ministères, mettra au point des stratégies fédérales de lutte contre le trafic de la drogue en vue d'un plan fédéral-provincial visant à réduire la disponibilité et l'usage de drogues illicites;

- en collaboration avec le ministère de la Justice, élaborera des initiatives fédérales à l'intention d'un groupe de travail fédéral-provincial sur les activités criminelles organisées;

- établira des plans d'action gouvernementaux concernant les situations d'urgence nationales, le contre-terrorisme, les prises d'otage et les incidents connexes.

3. Rapport sur des initiatives déjà signalées

Orientation et obligation de rendre compte de la GRC: Toutes les recommandations de la Commission McDonald concernant les activités policières de la GRC ont été examinées. Cet examen a été facilité par la publication du rapport du Comité fédéral-provincial des responsables du système de justice pénale chargés d'examiner les recommandations de la Commission McDonald. La majorité des recommandations ont été mises en oeuvre ou sont en voie de l'être.

Rôles et responsabilités de la GRC durant la période postérieure à la Commission McDonald: Le projet de loi proposant la création du nouveau Service du renseignement de sécurité a été déposé en première lecture. Des projets importants visant à définir les relations futures entre le nouveau Service et les organismes chargés de l'application de la loi ont été lancés.

Examen global de l'administration de la loi par l'instance fédérale: Le Cabinet a récemment confirmé que le Secrétariat devra entreprendre un examen général de l'administration de la loi à l'échelon fédéral ainsi que du rôle joué par la GRC dans ce contexte. Une étude visant à documenter tous les aspects des programmes actuels fédéraux liés à l'application de la loi sera entreprise. Elle devrait aboutir à l'élaboration de projets de lignes directrices susceptibles d'optimiser l'utilisation et la coordination des services de la GRC et des autres ressources fédérales d'administration de la loi.

Modifications de la Loi sur la GRC : Le projet de loi C-69, Loi modifiant la Loi sur la GRC, figure toujours à l'agenda législatif du Parlement. Ce projet de loi cherche à instaurer des procédures plus justes et plus légitimes concernant la discipline interne de la GRC et les griefs. Il vise aussi l'établissement de méthodes de règlement des plaintes émanant du public. Comme l'agenda législatif fort chargé pourrait empêcher la lecture au Parlement du projet de loi C-69, on étudie des moyens d'instituer par des règlements le plus grand nombre possible de ses dispositions.

Nouvel organisme chargé du renseignement et de la sécurité: Depuis la publication du bill C-157 proposant la création du nouveau Service canadien du renseignement de sécurité, le Secrétariat participe à l'analyse et à la préparation de réponses aux questions découlant des débats publics sur le projet de loi, et des fonctionnaires du Secrétariat et de la GRC ont comparu devant le Comité sénatorial d'examen des questions de sécurité et de renseignements. On étudie actuellement les conclusions de ce comité et, avec la collaboration avec le ministère de la Justice, on est en train de reprendre certains articles du projet de loi. Le Groupe de transition ainsi que d'autres représentants du Secrétariat et de la GRC ont travaillé avec ardeur à anticiper et à résoudre les difficultés que susciteront l'adoption du projet de loi C-157.

Mise en liberté sous condition: Dans le rapport portant sur l'Étude sur la mise en liberté sous condition, on a recommandé que le Ministère fasse des recherches dans le domaine de la prise de décisions sur les libérations conditionnelles. Or, on est en train d'effectuer des recherches qui comportent l'évaluation des risques occasionnés par la libération conditionnelle de détenus. L'Étude a également révélé la pénurie de renseignements concernant les effets de la conduite des détenus dans la collectivité. Par conséquent, on entreprendra, au cours des années 1983-1984 et 1984-1985, une recherche pour évaluer les effets immédiats et à long terme d'un programme de préparation à la vie active offert aux détenus de l'établissement de Joyceville.

En outre, selon les conclusions d'un colloque sur la réduction de la population carcérale organisé en 1983, il semble exister d'énormes possibilités d'accorder la libération conditionnelle à des détenus à des moments plus rapprochés de leurs dates d'admissibilité, sans accroître les risques pour le public. On a effectué des recherches en vue de préciser davantage ces possibilités, et le Secrétariat envisage actuellement d'organiser une série de travaux de recherche, de projets témoins et d'évaluations concernant les programmes postérieurs à la libération et les solutions de rechange à l'incarcération, dans le cas des infracteurs adultes.

Appui aux victimes d'actes criminels: Afin de déterminer la nature et l'ampleur de la victimisation criminelle au Canada; de déterminer les besoins des victimes et d'évaluer les services assurés à ces dernières

par le système de justice pénale, le Secrétariat, en collaboration avec Statistique Canada, a effectué le premier grand sondage national sur la victimisation dans toute l'histoire du Canada, en interviewant 60 000 Canadiens de sept grands centres. Les résultats du sondage ont servi de point d'appui au Groupe d'étude fédéral-provincial sur la justice pour les victimes et ont fourni des données de planification à de nombreux secteurs de la justice pénale. De plus, on a effectué quinze études sur les besoins des victimes et organisé dix-sept ateliers de travail, conférences et activités de formation ainsi que dix-huit projets pilotes sur les services aux victimes.

Le rapport du Groupe d'étude, intitulé Justice pour les victimes d'actes criminels et présenté en juillet 1983, contenait 79 recommandations à l'intention des administrations fédérale, provinciales et municipales. Le Secrétariat a donc créé un centre d'information sur les victimes et les services aux victimes, et est en train d'envisager d'autres mesures.

Le travail qu'a accompli le Secrétariat en rapport avec une importante victime - le conjoint maltraité - a déjà incité un certain nombre de corps policiers au Canada à changer leur politique de mise en accusation et leur façon de traiter les cas de violence domestique.

Prévention du crime: Le ministère du Solliciteur général continue aussi bien à jouer son rôle de chef de file au pays qu'à collaborer avec les gouvernement provinciaux et les municipalités, avec la police et avec les organismes du secteur bénévole, à l'élaboration et à la promotion de stratégies et de programmes de prévention du crime, ainsi qu'aux recherches connexes. L'objectif visé est de réduire la criminalité et ses répercussions économiques et sociales, à rationaliser l'utilisation des ressources affectées à la prévention du crime et à encourager la coopération.

Au moyen de la Semaine nationale de prévention du crime, on mettra l'accent sur les responsabilités et la participation du public en matière de réduction de la criminalité. Les publications et l'information découlant des programmes efficaces de prévention du crime seront fournis aux professionnels du système de justice pénale et aux représentants de la collectivité, afin de promouvoir la notion de prévention communautaire de la criminalité et d'orienter la planification, la mise en oeuvre et l'évaluation des programmes nouveaux.

Les associations commerciales et de professionnels, les autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux seront encouragés à collaborer à la prévention du crime en appliquant leur savoir-faire technique et leurs ressources aux questions sociales et économiques qui influent tant sur la vie des Canadiens que sur l'incidence de la criminalité.

Jeunes contrevenants: Le Ministère déploie de grands efforts pour faire promulguer la Loi sur les jeunes contrevenants le 1er avril 1984. À l'heure actuelle, il conclut des arrangements financiers avec les provinces.

La promulgation de cette loi signifiera la fin des accords actuels sur le financement. Il faudra à tout prix prévoir une adaptation efficace et ordonnée aux nouveaux accords qui font actuellement l'objet de négociations et aussi offrir des systèmes administratifs, réglementaires et de soutien, durant la période de transition.

Services aux autochtones: Dix projets de recherche ont débuté ou seront entrepris en 1983-1984 et 1984-1985. Il s'agit notamment d'un sondage d'opinion, d'un répertoire des recherches et programmes concernant les autochtones, d'une étude des tribunaux pour jeunes dans le Nord et dans les régions rurales, d'une étude sur le sentencing relativement aux autochtones et d'une recension des ouvrages sur la question. La recherche interne effectuée dans ce domaine a déjà inclu la collecte de données sur la justice pénale relatives aux femmes autochtones ainsi qu'un document de travail concernant l'étude des autochtones en tant que victime de la criminalité. Ouatre années-personnes affectées à la Direction des programmes seront consacrées exclusivement à ce secteur. Outre les programmes de recherche susmentionnés, on mènera durant l'année financière 1984-1985 des projets pilotes ainsi que des activités de liaison, de coordination et d'évaluation de projets.

Révision fondamentale du Code criminel: D'énormes progrès ont été réalisés dans toutes les phases de cette révision, et on a respecté les délais fixés pour la plupart des projets. Ainsi, dans le projet relatif aux pouvoirs de la police, les travaux de la phase II concernant les perquisitions et saisies seront terminés, et le projet de législation sera prêt. L'élaboration de politiques se poursuivra dans les secteurs comme la contrainte policière, les pouvoirs des agents de police et des agents de la paix, les test d'enquête, l'orientation et le contrôle des enquêtes, l'arrestation et la détention. Tous ces projets auront un rapport direct avec les responsabilités du Ministère en matière de services policiers et d'application de la loi.

En ce qui concerne la réforme du droit correctionnel, on procèdera en 1984-1985 à la phase II de ce projet - soit une série de consultations avec les parties intéressées. Et, dans le secteur des troubles mentaux, on élaborera des projets législatifs concernant les accusés, les jeunes contrevenants et les détenus.

4. Efficacité du Programme

Même si une étude pilote préparatoire à l'évaluation du programme ne sera entreprise qu'en 1984-1985, le Secrétariat n'a pas mis de côté les autres techniques d'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de son programme. Au cours des deux dernières années, le Secrétariat a mis en

oeuvre un programme détaillé et rigoureux de vérification par unité organisationnelle. On est en train de renforcer et d'améliorer les activités d'évaluation des projets, qui ont longuement préoccupé le Secrétariat. Lorsque les circonstances le permettent, d'autres méthodes d'evaluation de la gestion sont employées.

La Direction des programmes effectue désormais des évaluations complètes des répercussions de certains projets prioritaires, évalue des projets de développement et est en train d'élaborer des trousses de contrôle et d'auto-évaluation pour les projets dans les domaines importants des victimes de la criminalité et des jeunes contrevenants. Toutes ces activités sont intégrées dans le plan d'évaluation du Programme. À l'heure actuelle, les évaluations servent énormément à la planification, à l'élaboration de politiques et à la mise au point de programmes, ainsi qu'au partage de renseignements avec les secteurs intéressés et avec le public canadien.

Parfois, le Cabinet demande au Secrétariat de faire une évaluation, à la suite de la mise en application d'une loi importante. Durant les deux dernières années par exemple, le Secrétariat a publié ses conclusions sur l'évaluation de la législation sur le contrôle des armes à feu. Plus tard, il devra effectuer une évaluation semblable lorsque sera promulguée la Loi sur les jeunes contrevenants.

E. Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel a été créé en 1973 conformément à la Loi sur les enquêtes. Le mandat de l'Enquêteur correctionnel, établi par décret en 1977, est "de faire enquête, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Solliciteur général du Canada, ou encore à la suite des plaintes reçues des détenus ou présentées en leur nom au sens où l'entend la Loi sur les pénitenciers, et faire rapport sur les problèmes des détenus qui ressortissent de la compétence du Solliciteur général". L'Enquêteur est donc l'ombudsman des personnes incarcérées.

Le bureau de l'Enquêteur correctionnel compte dix employés et demande $477,000 dans le Budget des dépenses de 1984-1985. Le personnel s'occupe de plusieurs centaines de plaintes par an, mène un nombre égal d'entrevues et visite périodiquement tous les établissements pénitentiaires. En se tenant en rapport avec le Commissaire du Service correctionnel du Canada et avec des organismes connexes, l'Enquêteur correctionnel s'efforce de résoudre les plaintes par des mesures administratives. Les principaux genres de plaintes qui font l'objet d'enquêtes ont trait aux transfèrements des détenus, à des problèmes médicaux, à des réclamations concernant les biens des détenus et à la discipline.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article

1. Dépenses par article

Le tableau 4 ci-dessous énumère les dépenses du Secrétariat par article.

Tableau 4 : Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Personnel			
Traitements et salaires	9,629	11,033	9,687
Autres frais touchant le personnel	1,247	1,205	1,225
	10,876	12,238	10,912
Biens et services			
Transports et communications	1,085	1,366	1,079
Information	385	467	403
Services professionnels et spéciaux	3,582	4,856	3,874
Location	360	370	337
Achat de services de réparation et d'entretien	32	89	281
Services publics, fournitures et approvisionnements	702	580	670
Subventions et contributions	3,160	8,969	3,508
Toutes autres dépenses	-	-	1
	9,306	16,697	10,153
Total des dépenses de fonctionnement	**20,182**	28,935	21,065
Capital	**100**	279	391
	20,282	29,214	21,456

2. Dépenses en personnel

Tableau 5 : Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

	Années-personnes autorisées			Échelle de traitement actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1984-1985
	84-85	83-84	82-83		
Direction	19	18	15	47,960-93,040	66,440
Scientifique et professionnelle	28	33	37	13,609-85,140	39,453
Administration et service extérieur					
Services administratifs	37	64	60	13,250-55,226	38,714
Gestion des finances	7	8	7	13,193-55,220	38,269
Services d'information	6	8	8	12,932-55,220	41,021
Organisation et méthodes	5	9	9	13,520 55,220	44,337
Gestion du personnel	7	6	6	13,330 60,830	37,978
Programmes de bien-être social	20	14	16	14,160-55,220	41,698
Administration des programmes	27	24	21	13,250-55,220	42,014
Gestion des systèmes d'ordinateur	1	-	-	17,872-58,508	-
Technique	6	5	6	10,719-60,685	31,095
Soutien administratif					
Commis aux écritures et règlements	40	40	44	12,316-30,231	21,316
Secrétariat, sténographie, dactylographie	42	50	54	12,034-30,425	23,623
Mécanographie	5	8	-	12,062-24,068	19,379
Exploitation	1	3	3	11,720-48,317	-

La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et reclassifications, divisée par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des élements servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Subventions et contributions

Tableau 6 : Ventilation des subventions et des contributions

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Subventions			
Association canadienne des chefs de police	50,000	50,000	50,000
Association canadienne pour la prévention du crime	125,000	125,000	125,000
Société John Howard	50,000	50,000	50,000
Organismes autorisés d'assistance postpénale	853,864	853,864	-
	1,078,864	1,078,864	225,000
Contribution			
Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés pour appuyer des activités qui complètent celles du Solliciteur général	1,893,000	2,143,000	1,875,915
Programme d'emploi d'été des jeunes	-	1,803,647	1,406,637
Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS)	188,216	3,942,975	-
	2,081,216	7,889,622	3,282,552
	3,160,080	8,968,486	3,507,552

B. Analyse des coûts

Coût net du Programme

Le Budget des dépenses de 1984-1985 du Secrétariat ne comprennent que les montants devant être votés et les montants statutaires. Une description complète du coût du programme du Secrétariat doit tenir compte d'autres postes. Ainsi, les services fournis gratuitement par d'autres ministères, comme les installations fournies par Travaux publics et les services offerts par Approvisionnements et Services, le Conseil du Trésor et le ministère du Travail, devront être pris en considération.

Tableau 7 : Coût net du Programme pour l'année 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985			
	Dépenses de fonctionnement 1984-1985	Ajouter autres coûts	Coût total net	Total 1983-1984
Programme du Solliciteur général	20,282	2,315	22,597	31,366

Éléments des autres coûts:

- Services assurés par Travaux publics Canada $ 1,680
- Services assurés par le Conseil du Trésor $ 194
- Services assurés par Approvisionnements et Services Canada $ 390
- Services assurés par Travail Canada (indemnisations aux accidentés du travail) $ 51